

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



2019

Réduisons
nos déchets,
on a tous
à y gagner !



Le Pays de Château-Gontier
s'engage avec

TriLogic

SOMMAIRE

A. <u>Présentation de la Collectivité</u>	1
I. <u>Présentation générale du service</u>	1
II. <u>Les événements marquants en 2019</u>	2
B. <u>Les indicateurs techniques</u>	2
I. <u>Organisation générale des collectes</u>	2
1. Les collectes	2
2. Les déchèteries	3
3. Les déchets de soins des particuliers	4
4. Les unités de traitement	4
II. <u>Analyse quantitative</u>	5
1. Quantités globales	5
a. <i>Les O.M.R.</i>	8
b. <i>La collecte sélective</i>	8
c. <i>L'extension des consignes de tri</i>	10
d. <i>Les déchèteries</i>	12
2. Déchets des professionnels	13
a. <i>Collecte traditionnelle</i>	13
b. <i>Dépôts en déchèteries</i>	13
C. <u>Les indicateurs financiers</u>	14
I. <u>Les tarifs de la Redevance Incitative - 2019</u>	14
II. <u>Recettes et dépenses par poste</u>	16
1. La collecte et traitement des O.M. résiduelles et collecte sélective	16
2. Les déchèteries	17
3. Les sites de stockages	18
4. Les dépenses non ventilables	18
III. <u>Bilan des recettes et des dépenses</u>	19
D. <u>Conclusion</u>	19

Avant-propos

Chaque Président ou Présidente d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin.

En application du décret n°2016-1827 du 30 décembre 2016, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets" avant le 30 septembre suivant la clôture de l'exercice (30 septembre 2019 pour l'exercice 2018).

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué avant tout à l'information. Ainsi, il doit être mis à la disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population).

Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.

Le présent rapport présente l'activité de l'année 2019.

A. Présentation de la Collectivité

I. Présentation générale du service

Le 1^{er} janvier 2000, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a repris la compétence "collecte et traitement des déchets" auparavant exercée par le District.

Au 31 décembre 2019, le Pays de Château-Gontier dispose de :

- deux déchèteries : une à Azé et une à Bierné,
- une plate-forme de compostage des déchets verts, de broyage de bois et un hangar de stockage de bois déchiqueté,
- un service de collecte des O.M.R., des emballages, du papier et du verre en régie.

Par convention en date du 23 décembre 2002, le quai de transfert pour les déchets ménagers et assimilés de la déchèterie d'Azé est pris en charge par le Conseil Général dans le cadre de sa compétence de transport et traitement des O.M.R.

Le service "TRILOGIC" emploie:

- 10.5 ETP (agents titulaires et contractuels) assurant la collecte en porte à (chauffeurs, chauffeurs remplaçants et ripeurs, livraison de bacs),
- 1 ETP (agent titulaire) assurant le vidage des points de tri (papier et verre, 4 jours par semaine) et livraison des bacs
- 3.5 ETP (agents titulaires et contractuels) en déchèteries à Azé + 1 mi-temps mis à disposition par la commune de Bierné,
- 1 coordonnateur Collecte et Déchèteries,
- 1 technicien responsable de service.
- 3 agents sont détachés par le Service Financier (suivi des mouvements des usagers, établissement de la facturation et de la redevance incitative, établissement des documents budgétaires et comptables).

II. Les événements marquants en 2019

En 2019, les tarifs de la R.E.O.M. ont été modifiés : le seuil du nombre minimum de levée a été abaissé de 26 à 22. Ainsi; les usagers qui auront eu 22 levées en 2018 verront leur facture diminuer en 2019/

Deux bennes de collecte fonctionnant au bio-GNC (Gaz Naturel Compressé issu d'un méthaniseur) ont été livrées en juillet 2019.

Afin de remplacer des départs intervenus dans le Service les années précédentes, deux agents contractuels ont été recrutés au en avril et mai 2019 en tant que ripeurs – chauffeurs remplaçants.

La carte communale a connu des changements avec la créations de communes nouvelles en 2018 ou à compter du 1^{er} janvier 2019. Le nombre de communes adhérente est ainsi passé de 24 à 16.

B. Les indicateurs techniques

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier comptait 24 communes et 31 400 habitants (Pop INSEE 2018).

I. Organisation générale des collectes

1. Les collectes

Au 1^{er} janvier 2019, la collecte des déchets ménagers et assimilés est intégralement réalisée en régie et s'organise comme suit:

- Collecte en porte à porte ou en bout de chemin pour tous les usagers (bac gris individuel à puce pour les Ordures Ménagères Résiduelles (ou O.M.R.) et sac jaune pour les emballages).
- Collecte sur nos 88 points d'apport volontaire pour les emballages en verre ou les papiers, journaux magazines.

Les 16 communes du Pays de Château-Gontier sont collectées une fois par semaine pour les OMR et une fois par quinzaine pour les emballages.

En 2017, un troisième contrat, dit "Barème F", a été signé pour une durée de 6 ans avec CITEO.

Depuis le 1^{er} mars 2017, le transfert des sacs jaunes est assuré par DUFEU et le tri est effectué chez PAPREC au Rheu, après transit par Saint-Berthevin.

Deux nouvelles bennes de collecte sont en fonctionnement depuis l'été 2019. Une benne classique de 16 T (IVECO) et une benne bi-compartmentées de 26 T (VOLVO) utilisent du gaz naturel compressé issu de la méthanisation. L'impact environnemental de la collecte s'en trouve très fortement diminué:

- Moteur plus silencieux + lèves conteneurs électriques = moins de bruit pour les riverains
- Des émissions de polluants fortement réduites:
 - o -90% de particules fines
 - o -30 à 50 % de NOx (par rapport à la norme euro VI)
 - o -80% de monoxyde de carbone
- BioGNC : -90% des rejets de gaz à effet de serre = 200 teqCO2 / an pour la collecte des déchets

2. Les déchèteries

Les deux déchèteries d'Azé et de Bierné permettent une bonne couverture géographique du territoire (voir carte en page suivante). La partie Ouest du territoire reste toutefois un peu plus à l'écart de ces équipements, du fait de l'éloignement géographique et de la traversée obligatoire de l'agglomération de Château-Gontier Bazouges.

Les accès en déchèterie sont gérés informatiquement sur les deux déchèteries depuis le 1^{er} juillet 2016.

L'exploitation est assurée en régie, certaines prestations sont assurées par des prestataires privés. Depuis le 1^{er} mars 2017, les prestataires sont les suivants:

- Location et Rotation de caissons: Veolia Environnement
- Mise en balle des cartons: PAPREC
- Collecte et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (ou DMS) hors filière EcoDDS : SOSAREC
- Enfouissement des encombrants : Séché Environnement
- Broyage du bois non traité et des déchets verts : Gendron



Déchèterie

Les déchets acceptés en déchèterie



RÉUTILISATION
REEMPLOI



TEXTILES



CARTONS



ENCOMBRANTS



TOUT-VENANT
INCINERABLE



BOIS



DEEE



BATTERIES



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUE (DDS)



HUILES DE VIDANGE



VERRES



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX

Le Site Déchets d'Azé est soumis à autorisation pour son exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : arrêté préfectoral n°2001-P-1561 du 12 septembre 2001. La déchèterie de Bierné est soumise à déclaration pour son exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement: récépissé de déclaration référencé 2001-175 du 28 mai 2001.



3. Les déchets de soins des particuliers

Depuis la mise en place de la filière nationale appelée DASTRI, la Communauté de Communes n'assure plus de collecte des piquants-coupants des particuliers. Ces derniers peuvent les déposer gratuitement dans les 8 pharmacies participant à la filière.

Plus de renseignements peuvent être trouvés sur le site internet dédié:

<https://www.dastri.fr/nous-collectons/>

4. Installations de traitement

Les ordures ménagères résiduelles (ou OMR) sont transportées depuis le quai de transfert d'Azé vers le Centre de Valorisation Énergétique de PONTMAIN (propriété du Conseil Départemental de la Mayenne) et l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ou ISDND) de Changé (propriété de Séché Éco-industries).

Les emballages sont vidés également au quai de transfert d'Azé puis transitent par Saint-Berthevin avant d'être livrés au Rheu (centre de tri PAPREC).

Après un vidage au Quai de transfert d'Azé dans une troisième benne, les papiers sont affinés à Saint-Berthevin avant leur recyclage. Les emballages en verre sont directement livrés chez les recycleurs.

II. Analyse quantitative

La population prise en compte dans les différents calculs provient des données INSEE 2017.

1. Quantités globales

	Tonnes	Kg par hab.
O.M.R. collectées*	4 262	141
Collecte Sélective	2 778	92
Déchèterie	13 810	456
Total	20 850	688

Quantités globales de déchets collectés en 2019

* quantités collectées hors apports "petit tout-venant" de déchèterie

** moyenne départementale: 163 kg/hab en 2019

	O.M.R.*	Collecte sélective	Déchèteries	Total	Variation annuelle
2014	4 591	2 602	13 711	20 904	3.85%
2015	4 561	2 560	14 058	21 179	1.32%
2016	4 424	2 599	14 404	21 427	1.17%
2017	4 361	2 655	13 457	20 473	-4.45%
2018	4 300	2 748	15 304	22 352	9.18%
2019	4 262	2 778	13 810	20 850	-6.72%

Évolution des quantités globales de déchets collectés entre 2014 et 2019

* quantités collectées hors apports "petit tout-venant" de déchèterie

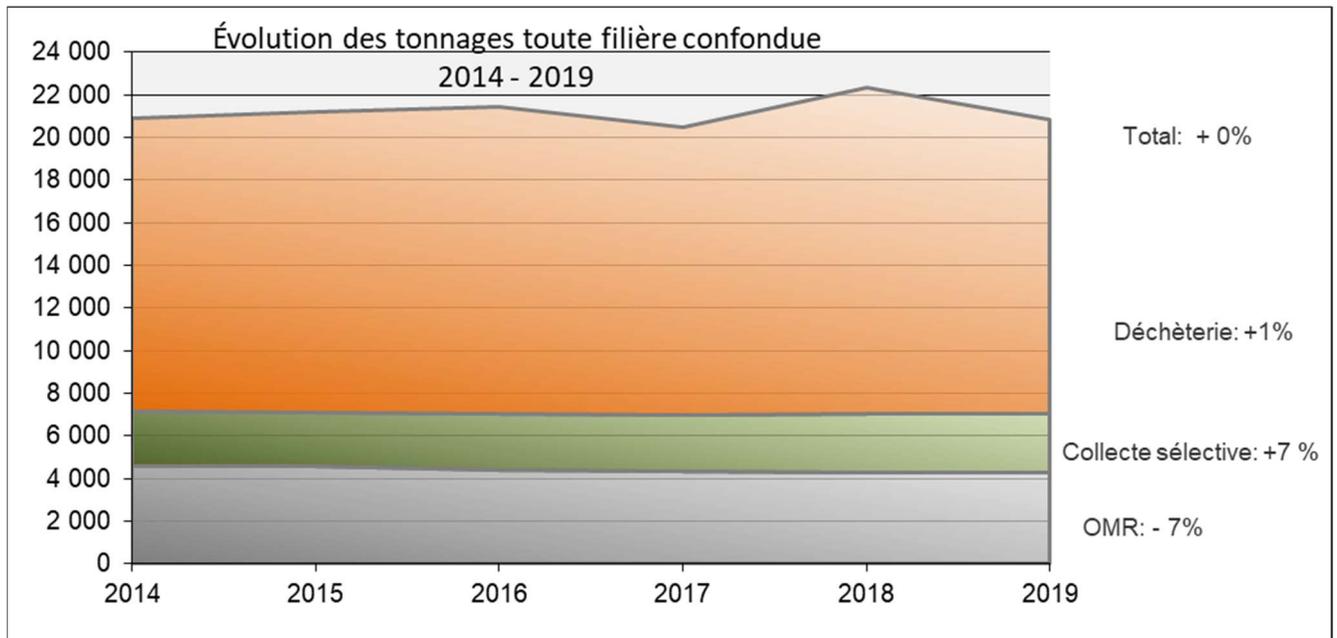
Quelques chiffres.

En 2019, nous avons collecté 37 650 m³ d'OMR.

Nous avons levé 264 466 bacs (OMR et emballage confondus).

Il y a eu 2 676 ouvertures de la trappe du conteneur enterré à OMR de la rue du Lt Morillon, à Château-Gontier sur Mayenne.





Évolution des quantités globales de déchets collectés entre 2014 et 2019

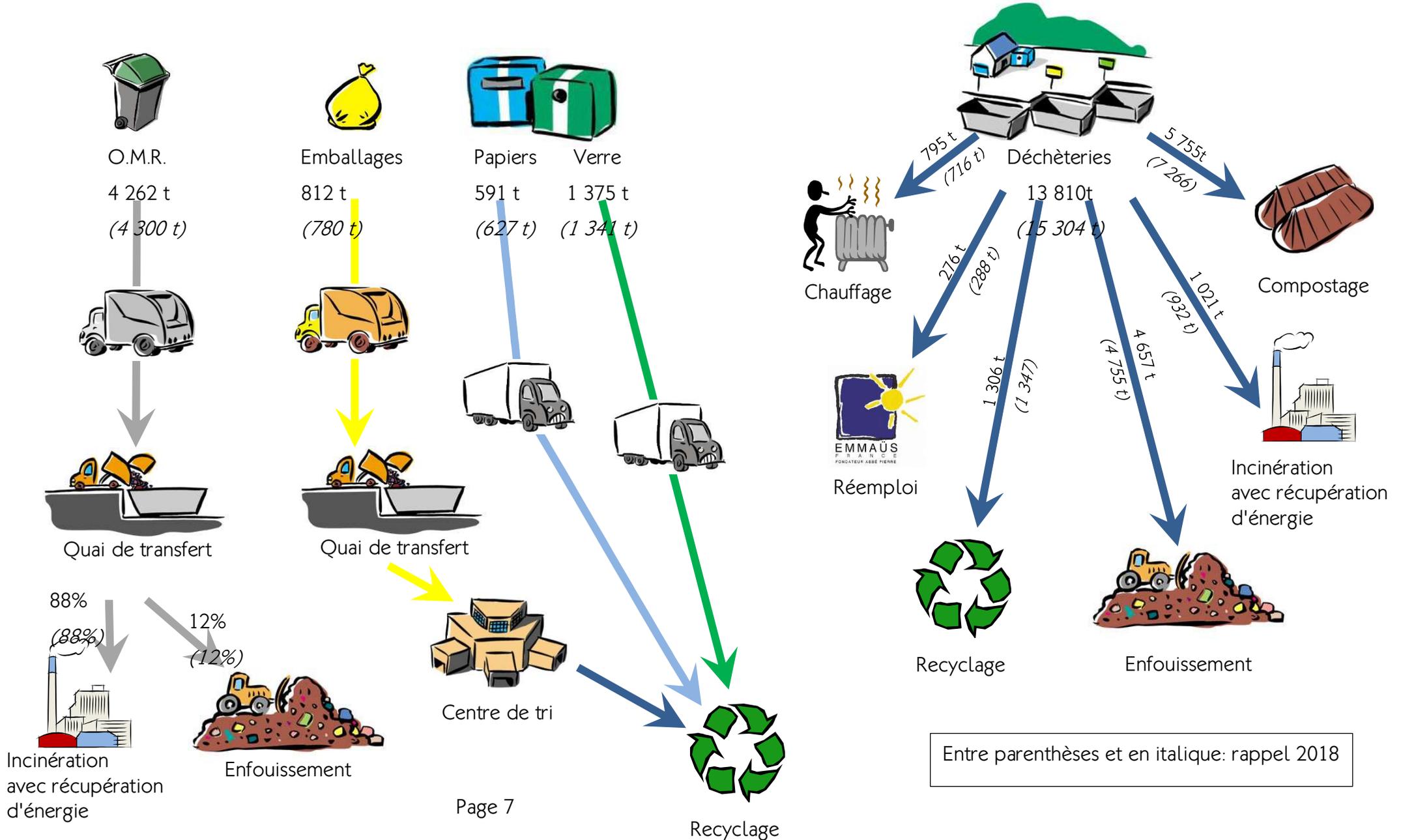
Sur ces six années, la quantité globale de déchets est restée stable. Il est à noter les tendances de fond (augmentation de la collecte sélective et diminution des OMR). Les fluctuations importantes des tonnages collectés en déchèteries sont majoritairement liées aux déchets verts.

Le synoptique en page suivante donne un aperçu général des quantités et des flux de déchets collectés sur les 16 communes en 2019.

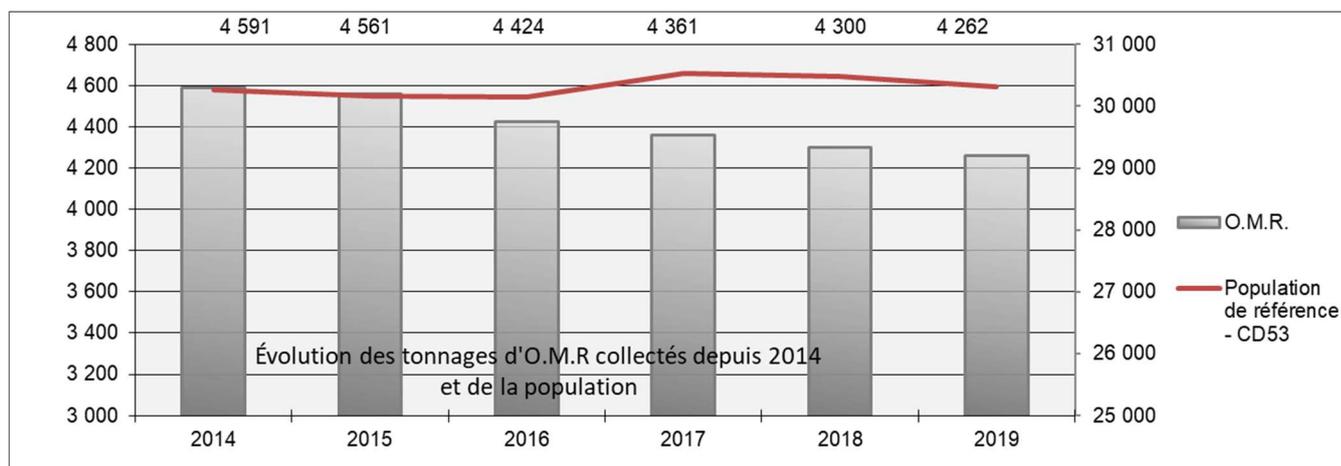
À retenir.

En 2019, 75% des déchets ont été valorisés, soit par recyclage, soit par incinération avec récupération d'énergie.

Les quantités et les filières de traitement des déchets - 2019



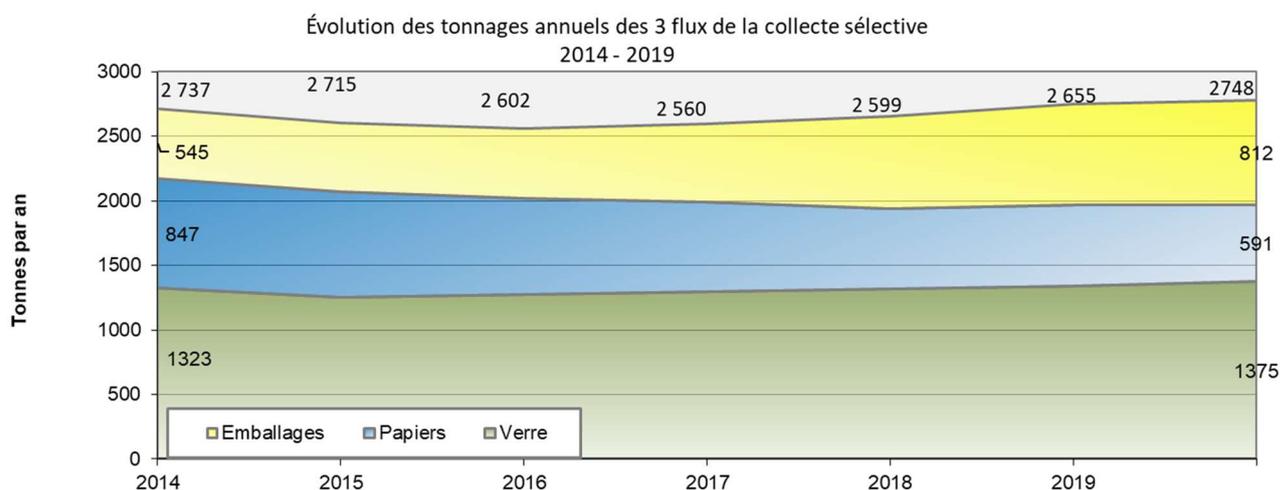
a. Les ordures ménagères résiduelles



Quantités d'O.M. traitées de 2014 à 2019 (sans le "petit tout venant" de déchèterie) et population

Nous voyons qu'après la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, il y a un découplage de l'évolution des tonnages d'OMR et de la population.

b. La collecte sélective



Résultats de la collecte sélective - de 2014 à 2019

L'extension des consignes de tri est une réussite: +49% de tonnages collectés entre 2014 et 2019!

Les tonnages collectés en papier chutent depuis quelques années en raison de l'érosion du gisement national, mais aussi en raison de collectes parallèles, caritatives ou non.

À retenir.

L'extension des consignes de tri a su remobiliser les habitants sur le geste de tri (sacs jaunes et emballages en verre).

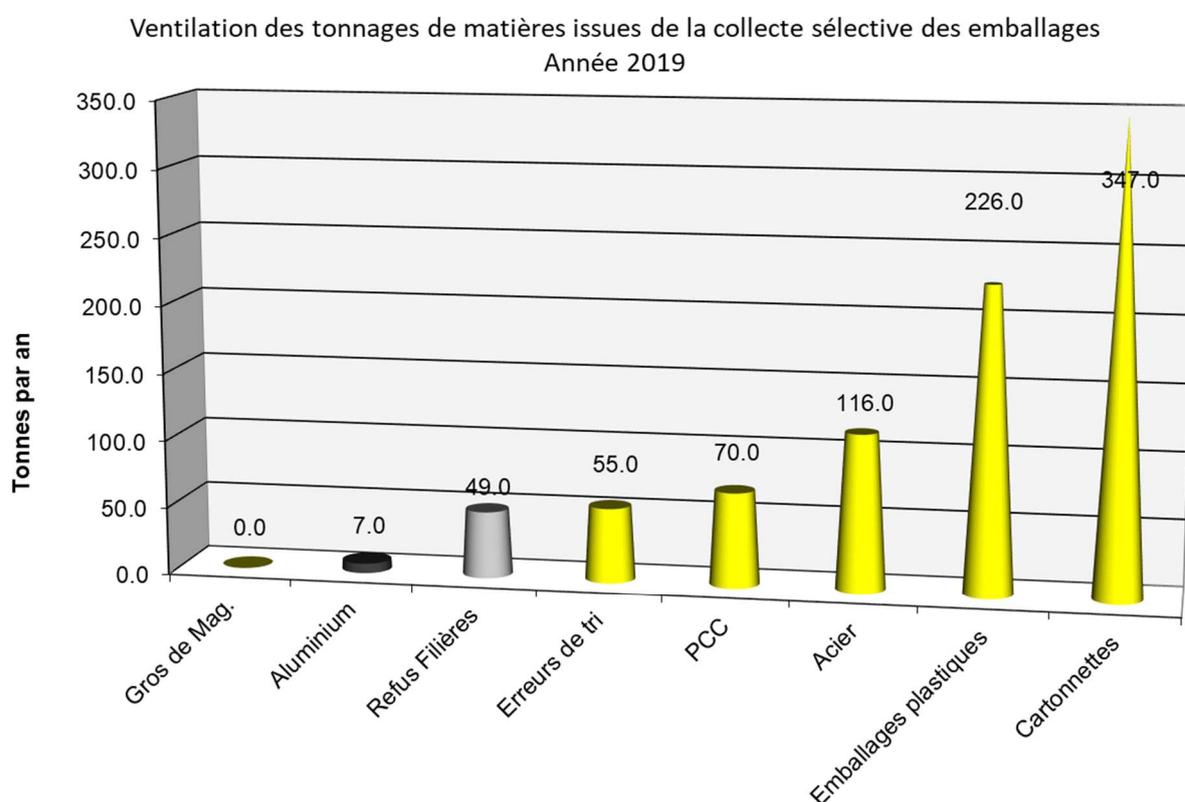
En revanche, les évolutions de tonnages et de population vont demander une révision des tournées de collecte à court et moyen terme.



i. Détail des matériaux recyclés

Les déchets à recycler issus de la collecte sélective sont triés dans le centre de tri du Groupe Paprec au Rheu (35) depuis le 1^{er} mars 2017 en plusieurs flux:

- Acier;
- Aluminium et petits aluminium;
- Cartonnettes;
- Gros cartons brun;
- Les emballages plastiques (PET clair + barquettes, PET couleur + barquettes, mélange PE-PP-PS, films);
- Les briques alimentaires (ou Papiers Cartons Complexés - PCC);
- Les erreurs de tri (déchets non conformes aux consignes de tri);
- Les refus "filières" (déchets conformes aux consignes mais pour lesquels aucune filière de recyclage n'existe). Par exemple, les films craquants, les sachets de chips certains polystyrènes,...



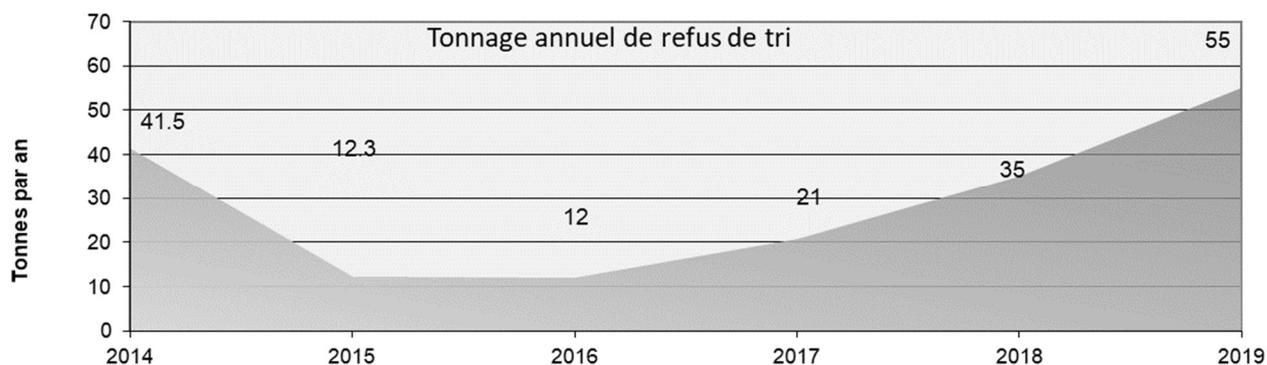
Résultats de la collecte sélective par matériaux en tonnes – 2019

Il faut noter la forte proportion de plastiques, en hausse nette depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2016.

ii. Analyse qualitative

Les erreurs de tri correspondent aux déchets non conformes aux consignes de tri : emballages non vidés, déchets qui ne sont pas des emballages (cela va de la brosse à dent à la paire de chaussure), emballages imbriqués (pour gagner de la place ou sac de déchets de restauration rapide déposé tel quel), ...

Les refus "Filières" sont constituées d'emballages pour lesquels les filières de recyclage n'existent pas encore ou qui sont en cours de mise en place.



Évolution des quantités de refus (refus vrais) de tri – de 2014 à 2019

Lors de la collecte, les agents peuvent refuser un sac jaune dont le contenu serait non conforme aux consignes de tri. Ils apposent alors un scotch "non conforme" et un papier expliquant ce qui n'allait pas dans le sac. Ils notent également l'adresse présumée de l'utilisateur.

À noter: en raison des travaux sur le centre de tri, les quantités de refus sont anormalement basses en 2015 et 2016. Le tonnage reprend une valeur normale avec le changement de centre de tri en mars 2017.

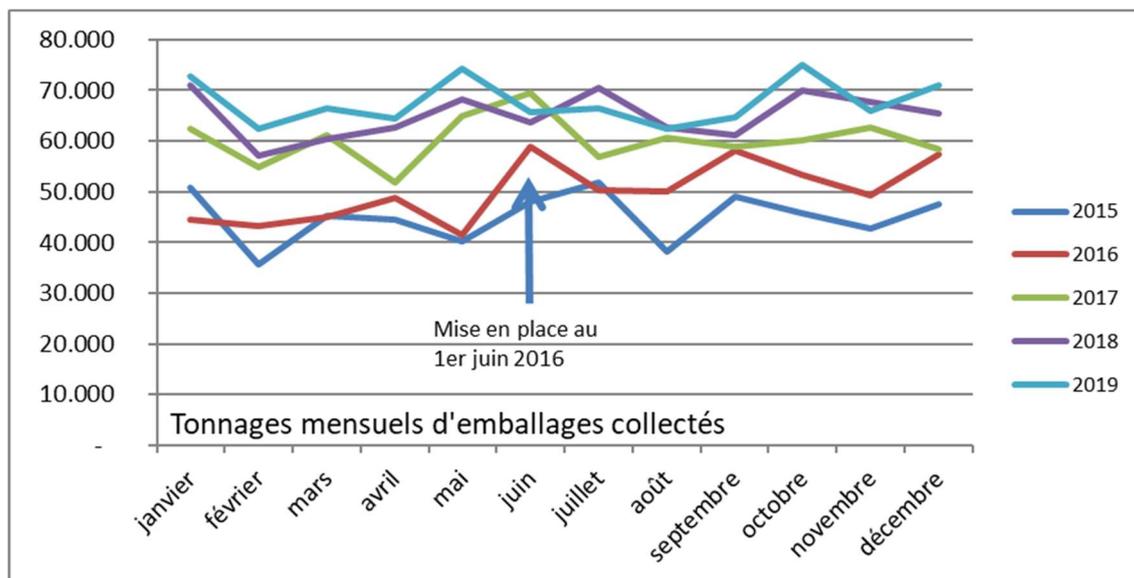
Les refus de tri ont une tendance à la hausse. Le coût étant important, il est nécessaire de reprendre le suivi de collecte avec des visites à la rencontre des usagers.

c. L'extension des consignes de tri

Début 2015, Éco-emballages a lancé un second appel à candidature au niveau national concernant l'extension des consignes de tri à tous les emballages (hors bois et déchets toxiques). Le dossier de la Communauté de Communes ayant été retenu, nous avons pu simplifier les consignes de tri à compter du 1^{er} juin 2016. Depuis cette date, tout emballage est à déposer dans le sac jaune. Quelques rares exceptions:

- Les emballages en verre ne sont pas concernés: il faut continuer à les déposer au point de tri
- Les emballages en bois (barquette de fruit ou boîtes de fromages) ne sont pas concernés.
- Les emballages de produits toxiques doivent toujours être déposés en déchèterie.

i. Bilan quantitatif

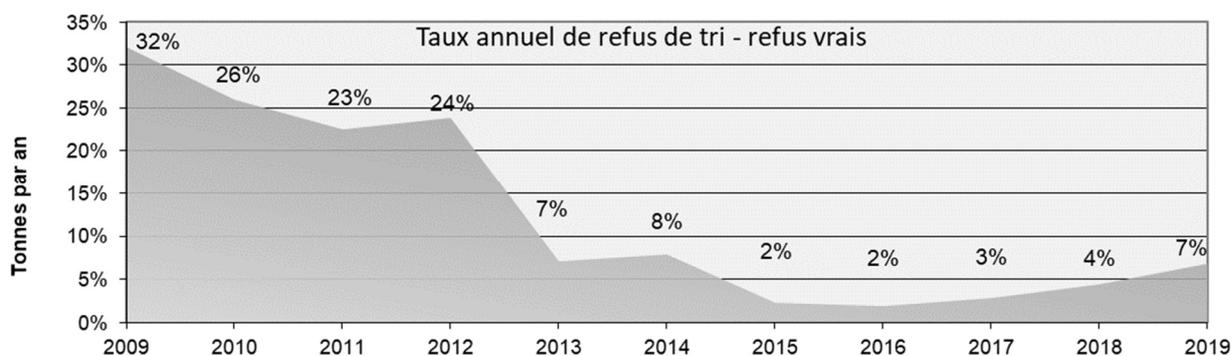


Comparaisons des tonnages mensuels de sacs jaunes – de 2015 à 2019

Les résultats sont très positifs : les quantités d'emballages collectés augmentent de 50% entre 2015 et 2019. Il nous faut maintenant soutenir notre effort de communication afin de pérenniser le geste de tri. Il est également nécessaire de communiquer sur le fait que tous les emballages sont à trier (trop de personnes hésitent encore et une partie du flux est encore détournée vers le bac gris).

ii. Premier bilan qualitatif

Le refus de tri n'a pas explosé avec la mise en place de l'extension des consignes. Il convient de garder un effort constant de communication afin de ne pas laisser s'installer de mauvaises habitudes.



Évolution des taux de refus de tri – de 2009 à 2019

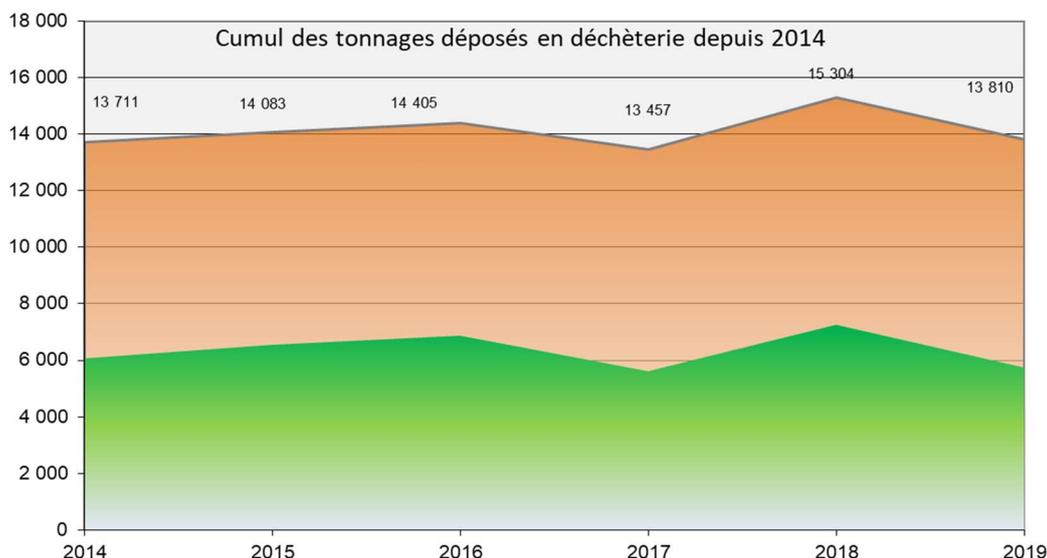
À retenir.

Notre Collectivité présente le taux de refus de tri le plus bas de tout le Département.

Avec un taux de refus vrais inférieur à 7 % sur l'emballage seul, elle se place dans les meilleures collectivités mayennaises, ainsi qu'au niveau national (18% en moyenne, emballages et papier cumulés).



d. Les déchèteries



Évolution des tonnages en déchèterie – de 2014 à 2019

Il y a eu environ 7 500 passages à Bierné et 145 000 passages à Azé.

Le tableau suivant donne les évolutions par type de déchets en tonnes par an et pour les deux déchèteries.

	DMS*	Encombrants	D3E**	Cartons	Gravats	Bois non traité
2014	46.9	1 677.5	213.5	443	2 862.3	742.0
2015	55.0	1 391.0	254.0	445	2 824.0	680.0
2016	40.6	1 305.7	249.4	428	2 900.1	642.0
2017	42.5	1 360.0	244.0	378	3 234.0	528.0
2018	51.4	1 372.0	241.0	351	3 103.0	716.0
2019	45.0	1 573.0	246.7	339	2 902.0	795.0

	Déchets Verts	Ferrailles	Petit TV***	Réemploi	Meubles	Total	Variation annuelle
2014	6 059	384.3	806.2	263.5	212.7	13 711	6.4%
2015	6 535	386.0	771.0	242.0	500.0	14 083	2.7%
2016	6 884	407.8	747.1	248.9	551.5	14 405	2.3%
2017	5 605	470.0	751.4	246.0	598.0	13 457	-6.6%
2018	7 266	453.0	792.0	288.0	671.0	15 304	13.7%
2019	5 755	413.0	782.0	276.0	683.0	13 810	-9.8%

*DMS: déchets ménagers spéciaux

**D3E: Déchets d'Équipement Électrique et Électronique en fin de vie

***Petit TV: Petit Tout Venant

2. Déchets des professionnels

a. Collecte traditionnelle

Les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte en porte à porte (bacs gris, bacs ou sacs jaunes). Cette prestation est facturée via la redevance incitative, selon un tarif spécifique.

Les professionnels représentent un peu plus de 32 % des déchets collectés en bacs, soit un peu plus de 12 000 m³ de déchets (en baisse d'environ 8% par rapport à 2018).

b. Dépôts en déchèteries

Les déchèteries sont des sites destinés aux particuliers. Toutefois, afin de proposer des exutoires pour les déchets des professionnels, il a été décidé que l'apport de déchets par les professionnels est autorisé moyennant une participation financière pour les déchets non recyclables.

Les professionnels représentent environ 10% des passages depuis la mise en place de la gestion des accès, soit un peu moins de 12 000 passages pour les deux déchèteries.

Les tarifs pour les professionnels (ainsi que pour les particuliers hors Pays de Château-Gontier) sont les suivants :

	Pays	Hors Pays
Cartons	Gratuits	Gratuits
Ferrailles	Gratuits	Gratuits
Bois non traité	Gratuits	Gratuits
Emballages en verre	Gratuits	Gratuits
Déchets verts	35 €/tonne	42 €/tonne
Gravats	25,5 €/m ³	25,5 €/m ³
Tout-venant	27,5 €/m ³	30,60 €/m ³
Déchets ménagers spéciaux	2,7 €/Kg	3,3 €/Kg
Traitement des déchets assimilés	80 €/tonne	96 €/tonne
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	Acceptés en petite quantité - gratuit	Acceptés en petite quantité - gratuit

Tarifs pour les dépôts des professionnels – 2019

À retenir.

Un tarif "Hors Pays" a été institué pour les professionnels extérieurs. La différence de prix tient compte du paiement de l'abonnement par les professionnels payant la REOM.



C. Les indicateurs financiers

I. Les tarifs de la Redevance Incitative - 2019

Redevance - bacs individuels				Tarif annuel	Remise Trilogic 2019 pour non présentation de bac (1)			Montant Net Minimum
Taille du bac	Composition du foyer	Abonnement au service	Service rendu		Entre 0 et 26 non-présentations	Bonus (2)	Entre 27 et 30 non-présentations	
80 litres	1 personne	102 €	27 €	129 €	1.00 €	20 €	2.30 €	73.80 €
80 litres	2 personnes	102 €	54 €	156 €	1.20 €	20 €	3.40 €	91.20 €
120 litres	3 personnes	102 €	81 €	183 €	1.40 €	20 €	4.00 €	110.60 €
140 litres	4 personnes	102 €	108 €	210 €	1.60 €	20 €	5.10 €	128.00 €
180 litres 240 litres et +	5 personnes 6 personnes et +	102 €	135 €	237 €	1.80 €	20 €	6.00 €	146.20 €

Redevance – bacs collectifs			Remise Trilogic 2019	
	Abonnement au service	Service rendu	Forfait d'encouragement au tri	
Par logement	102 €	-	7 €	
Par personne	-	27 €	3 €	
Taille du bac			Entre 0 et 26 non-présentations	Entre 27 et 30 non-présentations
80 L			1.20 €	3.40 €
120 L			1.40 €	4.00 €
140 L			1.60 €	5.10 €
180 L			1.80 €	6.00 €
240 L			2.00 €	6.60 €
340 L			2.80 €	9.20 €

CONTENEURS ENTERRÉS (3)	
	Par personne
Nb maximum d'ouvertures	70
Seuil intermédiaire	35
Nb minimum d'ouvertures	30
Remise unitaire par ouverture évitée	
Entre 0 et 35 par personne	0.25 €
entre 36 et 40 par personne	0.75 €

1) dans la limite annuelle de 26 non présentation du bac en 2018

2) accordé à chaque foyer ayant sorti son bac 26 fois ou moins en 2018 en plus de la remise TRILOGIC

3) Les résidences collectives ayant accès à un conteneur enterré à gestion d'accès se voient attribuer des droits par appartement selon la taille de chaque foyer.

DOTATION SPECIALE des Particuliers	Abonnement au service	Service rendu	
Rouleau de 26 sacs violets (37,5 L utiles)	102 €	13,50 € le rouleau (minimum 1 par an et par personne)	30 € à partir du 3 ^{ème} rouleau

LES PROFESSIONNELS	TARIF 2019	
Abonnement au service	102 €	
Service rendu (prix à la levée du bac) :		
80 litres		2.00 €
120 litres		3.00 €
140 litres		3.50 €
180 litres		4.50 €
240 litres		6.00 €
340 litres		8.50 €
770 litres (collecte des cartons)		5.00 €
Bac partagé complément professionnel	0 €	25 € le m3
Dotation spéciale des professionnels rouleau de 26 sacs violets (37,5 L utiles)	102 €	30 € le rouleau

TOUT USAGER : Location de bac complémentaire 340 Litres	Tarif hebdomadaire
Évènement exceptionnel sur demande : le 1er bac pour une semaine	15 €
Par bac ou semaine supplémentaire	8 €

FRAIS DE GESTION PASS TRILOGIC	
En cas de dotation de confort, perte, endommagement, non restitution, etc...	15 €

II. Recettes et dépenses par poste

1. *Collecte et Traitement des O.M. résiduelles et collecte sélective*

Chapitre	Réalisé			
	2016	2017	2018	2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	850 034 €	907 656 €	959 633 €	922 490 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	642 794 €	703 878 €	700 422 €	717 219 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0 €	0 €	0 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 280 €	3 051 €	2 320 €	7 050 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV	0 €	0 €	0 €	
total Dépenses 8121	1 495 108 €	1 614 586 €	1 662 375 €	1 646 759 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	9 122 €	11 068 €	4 798 €	2 890 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	149 980 €	149 538 €	129 010 €	205 591 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	396 180 €	481 903 €	324 433 €	704 063 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	184 €	1 193 €	0 €	707 €
total Recettes 8121	555 466 €	643 702 €	458 242 €	913 251 €

À retenir.

Les dépenses de fonctionnement (chapitre 011) connaissent une légère diminution en 2019: - 10 000 € en carburant et en prestation de service et – 28 000 € en maintenance des BOM.

Les soutiens CITEO (chapitre 74) affichent un rattrapage de recettes en attente. Près de 115 000 € de soutiens liés à 2017 ont ainsi été versés en 2019 (différend sur les tonnages à soutenir et retard imputable à CITEO dans le soutien au développement durable).



2. Les déchèteries

Les différentes prestations de services pour les déchèteries sont rattachées à ce compte :

- location et rotation de caissons,
- compostage des déchets verts,
- criblage du bois déchiqueté,
- l'entretien de la décharge de déchets inertes,
- traitement des déchets de déchèteries
- l'opération de collecte des pneus de silos agricoles (1 opération en 2019).

Chapitre	Réalisé			
	2016	2017	2018	2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	334 782 €	370 948 €	401 719 €	418 132 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	197 198 €	160 072 €	156 050 €	145 594 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 571 €	3 831 €	3 817 €	20 €
total Dépenses 8122	535 551 €	534 850 €	561 586 €	563 747 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0 €	908 €	0 €	0 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	225 468 €	213 725 €	191 431 €	145 077 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	37 248 €	31 744 €	35 873 €	37 443 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	6 716 €	3 596 €	3 050 €
total Recettes 8122	262 716 €	253 093 €	230 900 €	185 570 €

À retenir.

Les dépenses de prestation de service augmentent avec l'augmentation de certains tonnages (bois, encombrants, déchets toxiques hors Eco-DDS).

Les frais de personnel ont été relativement stables en 2019.

Les recettes s'infléchissent en raison d'une baisse des reventes de matériaux (- 32 000 €, tonnages et cours). Il y a également une diminution étonnante des facturations aux professionnels (- 15 000 €), alors que leur fréquentation ne diminue pas dans de telles proportions.



3. Les sites de stockages

Cet article comportait:

- les dépenses liées à l'exploitation du site de stockage de déchets inertes de la Chiffannerie,
- les dépenses liées au suivi post-exploitation de l'ancien site réhabilité de la Croix Blanche.

Chapitre	Réalisé			
	2016	2017	2018	2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 186 €	240 €	0 €	0 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	0 €	0 €	0 €	0 €
total Dépenses 8123	7 186 €	240 €	0 €	0 €

4. Les dépenses non ventilables

Chapitre	Réalisé			
	2016	2017	2018	2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	80 624 €	81 640 €	87 934 €	95 295 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	270 513 €	252 170 €	305 515 €	281 679 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 861 €	23 719 €	20 277 €	1 €
66 - CHARGES FINANCIERES	13 051 €	9 576 €	6 398 €	5 219 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	405 €	2 738 €	840 €	390 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV	150 000 €	- €	- €	- €
total Dépenses 01	528 453 €	369 843 €	420 964 €	383 525 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	17 658 €	11 399 €	10 999 €	23 117 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	2 024 245 €	1 976 894 €	1 999 875 €	1 872 144 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	64 €	246 €	597 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	87 €	362 €	1 447 €	180 €
78 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATION	13 861 €	23 719 €	20 277 €	- €
total Recettes 01	2 055 850 €	2 012 437 €	2 032 843 €	1 896 038 €

À retenir.

Aucune dépense n'a été liée en 2018 et 2019 à la gestion des sites de stockage (Chiffannerie ou Croix Blanche).

Le produit de la REOMi (particuliers) a logiquement diminué en conséquence de la nouvelle tranche tarifaire.



III. Bilan des recettes et des dépenses

Chapitre	Réalisé			
	2016	2017	2018	2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 272 626 €	1 360 484 €	1 449 286 €	1 448 073 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	839 992 €	863 950 €	856 472 €	862 814 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	270 513 €	252 170 €	305 515 €	281 679 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 861 €	23 719 €	20 277 €	1 €
66 - CHARGES FINANCIERES	13 051 €	9 576 €	6 398 €	5 219 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 256 €	9 620 €	6 977 €	7 460 €
68 - DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROV	150 000 €	- €	- €	
total Dépenses	2 566 299 €	2 519 519 €	2 644 924 €	2 605 246 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	9 122 €	11 977 €	4 798 €	2 890 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	17 658 €	11 399 €	10 999 €	23 117 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	2 399 693 €	2 340 156 €	2 320 317 €	2 222 812 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	433 429 €	513 647 €	360 306 €	741 506 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	271 €	8 270 €	5 043 €	3 937 €
78 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATION	13 861 €	23 719 €	20 277 €	- €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	64 €	246 €	597 €
total Recettes	2 874 033 €	2 909 232 €	2 721 985 €	2 994 859 €

Les excédents générés sont utilisés pour financer les investissements importants nécessaires au fonctionnement du service (transition vers un parc 100 % GNC avec la livraison des premières bennes de collecte au GNV en 2019, mise en sécurité des déchèterie, renouvellement du parc de bac mis en place en 2009 – 2010, ...).

D. Conclusion

La réussite de l'extension des consignes de tri et la bonne adhésion des usagers nous a permis d'augmenter la remise TRILOGIC accordée aux foyers présentant leur bac entre 22 et 25 fois dans l'année.

Toutefois, cette augmentation régulière et durable des tonnages d'emballages collectés a un impact fort sur la charge de travail et la durée des tournées de collecte. Il n'y a plus beaucoup de marges de manœuvre. De plus, la population continuant à croître dans les années à venir (1 000 logements attendus en nouveaux lotissements en quelques années), cela va demander une réflexion poussée sur le mode d'organisation des tournées afin, à la fois, de ramener la charge de travail à un niveau plus supportable et dégager de nouvelles marges de manœuvres de manière à être en capacité d'absorber les nouvelles constructions à venir.

Il y a des pistes d'amélioration du service ou d'optimisation qui se présentent, ainsi que des obligations réglementaires qui se profilent à un horizon assez proche.

Les pistes d'optimisations concernent par exemple la gestion des déchets inertes. L'ancien site de stockage exploité en régie étant fermé depuis début 2017, il nous faut transporter nos gravats jusqu'à Saint Denis d'Orques (50 km d'Azé), ce qui entraîne un surcoût annuel de près de 30 000€! L'alternative consiste en la création d'une plate-forme de stockage temporaire à proximité de la déchèterie d'Azé en vue du concassage et de recyclage d'une partie des gravats.

Les obligations réglementaires concernent principalement la gestion des déchets organique. Ainsi, l'article L541-1 du Code de l'Environnement modifié par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, prévoit que "*Le service public de gestion des déchets [.../...] progresse dans le développement du **tri à la source des déchets organiques**, jusqu'à sa **généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025**, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. **La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire.***"

Par ailleurs, l'article 22 de la Directive Cadre sur les déchets révisée en mai 2018 indique pour sa part que "*les États membres veillent à ce qu'au plus tard le **31 décembre 2023** [...] les **biodéchets soient soit triés et recyclés à la source**, soit collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets*".

La feuille de route est très claire: il nous faut accentuer rapidement et sérieusement le travail sur la gestion domestique des déchets organiques (y compris en habitat collectif) au risque de devoir mettre en place une solution coûteuse de collecte séparée des biodéchets généralisée... mais on ne pourra pas ne rien faire et continuer les collectes comme actuellement.